



Accueil>Intenter une action en justice>Atlas judiciaire européen en matière civile>**Indemnisation des victimes de la criminalité**
Indemnisation des victimes de la criminalité

Grèce

Langues pour la transmission des demandes

La langue officielle pour la demande et l'échange d'informations, de données et de documents justificatifs est le grec.

Formulaire de demande d'indemnisation

Le formulaire de demande d'indemnisation d'une victime peut être trouvé sur le site web du ministère de la justice, de la transparence et des droits de l'homme, à l'adresse suivante:

<http://www.ministryofjustice.gr/site/LinkClick.aspx?fileticket=rytwEr1HmLM%3d&tabid=151>

Dernière mise à jour: 02/12/2019

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Certaines pages de ce site présentant du contenu national sont actuellement mises à jour par les États membres, afin de tenir compte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. L'éventuel maintien de contenus ne tenant pas encore compte de ce retrait est involontaire et les corrections nécessaires seront apportées.